MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MINISTÈRE DES ARMÉES

ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 9 juillet 2026

Bilan du Plan blessés 2023-2027

Le 13 juillet 2022, le président de la République affirmait sa volonté d'améliorer la prise en charge des militaires blessés et initiait les travaux du Plan blessés 2023-2027.

Ce plan se démarque par son ambition : prendre en compte tous les blessés (en activité, de réserve, ayant quitté l'institution), toutes les blessures (physiques comme psychiques), tous les parcours (de la survenue de la blessure jusqu'à la réhabilitation) ainsi que la situation des familles.

Près de quatre ans plus tard, il est temps de mesurer le chemin parcouru au travers d'un bilan.

Ce plan, voulu pour être évolutif, regroupe près de 120 mesures qui ont toutes été initiées. Grâce à la mobilisation de l'ensemble du ministère des Armées et des Anciens combattants, un peu plus de 80 % d'entre elles sont déjà achevées et permettent des avancées concrètes.

Les leviers de la simplification, de la numérisation, de la réorganisation et de l'amélioration des droits ont été mobilisés sur l'ensemble des travaux menés.

Les travaux menés se sont concentrés sur 4 axes illustrés par les avancées suivantes :

- **Sensibiliser, détecter et prendre en charge** : généralisation de la visite médicale post-opération pour tous les militaires de retour d'opération et mise en place de séances de sensibilisation des familles aux risques psychologiques avant et après la projection en opération d'un proche militaire ;
- **Accompagner** : création d'un site internet d'information dédié aux militaires blessés et à leur famille qui permet d'effectuer des demandes d'indemnisation en ligne ;
- **Réparer et reconnaître** : allègement des démarches avec la mise en place d'un formulaire unique de demande d'indemnisation et l'automatisation de la mise en œuvre de certains droits ;
- **Réinsérer et réhabiliter** : accès facilité aux trois fonctions publiques avec les emplois de reconnaissance nationale.

Le ministère des Armées et des Anciens combattants poursuit ses efforts en vue d'achever la totalité des mesures du Plan blessés pour la fin de l'année 2026 et mène des réflexions sur l'élaboration de nouvelles mesures.

L'objectif reste le même : améliorer la prise en charge des militaires blessés et des familles.

Lien vers le Dossier de presse_Plan Blessés 2023-2027.pdf

Contacts médias

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15